



Mon ex occupe notre maison sans frais

Par Franny

Bonjour avec mon ex nous avons construit une maison et vivions gratuitement chez mon père un jour mon ex a demandé le divorce et est parti dans ce bien en construction qu'il a fait lui même avec l'aide de mon père depuis avril la maison est habitable et je paie la moitié crédit tout les mois sans profiter du bien encore en travaux je paie sans voir facture et pas de jugement avant avril 2021 ou mon avocate me dis que l'indemnité d'occupation ne débutera que là et bien sûr que les 1 ans qui seront occupés ne seront pas rétroactifs.

Mon soucis c'est que je dois subvenir à mes besoins et à partir de novembre je me suis trouvé une maison à louer avec mon nouveau compagnon et ses enfants je n'ai pas la capacité financière de payer.

Je ne sais plus quoi faire ?

Plus de recours

Par chamce

combien avez-vous investi de milliers ou de millions d'euros dans la maison dans laquelle vit votre ex ?

Etes-vous toujours en contact avec votre ex?